

Convention pour le développement d'une politique
départementale du tourisme

**CONVENTION "CONSEIL DÉPARTEMENTAL / TARN-ET-
GARONNE TOURISME (ADT)"**

ANNEXE FINANCIERE ANNUELLE

Exercice 2021

CONV N° 2021 -

I - OBJECTIFS ET PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNEE

**ACTIONS 2021 FINANCEES DANS LE CADRE DE LA PROMOTION
DEPARTEMENTALE :**

1 - Editions

Les éditions suivantes sont mentionnées pour mémoire, les factures sur marché sont payées par le Conseil Départemental et peuvent évoluer en fonction des bons de commande :

impression de guides

- Guide "Séjours et Week-ends en Tarn-et-Garonne"
- Guide "Le Tarn-et-Garonne en famille"
- Guide "Le Tarn-et-Garonne Les pieds dans l'eau"
- Guide générique "Club des Sites"

impression de cartes

- Carte touristique Tarn-et-Garonne
- Carte Véloroute Vallée et Gorges de l'Aveyron
- Carte Vélo Voie Verte Canal des 2 Mers

autres

- Magazine "La Parenthèse"
(Français et langue étrangère)
- Dossier Presse du Tarn-et-Garonne (Français et anglais)
- Manuel des Groupes
- Manuel des Ventes
- Sac kraft
- Flyers
- Logis
- "Randonnée Tarn-et-Garonne"
- "Camping-Car et Van"

Coût total : **70 000 € TTC**

2 - Actions auprès du Grand Public

Participation aux salons et micro-marchés Grand Public, les factures sont payées par "Tarn-et-Garonne Tourisme" à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée :

- Salon Mondial du Tourisme à Paris (18 au 21/03/2021)	3 000 €
- Salon International du Tourisme à Nantes (2 au 04/04/2021)	4 200 €
- Salon international du Tourisme à Rennes (16 au 18/04/2021)	4 000 €
- Navartut à Pampelune (28 au 30/05/2021)	1 200 €
- Sevatur à San Sebastien (mi mars 2021)	1 200 €
- Micro Marché Toulouse (29 au 30/04 2021)	18 500 €
- Vélo in Paris (21 au 23/05/2021)	300 €
- Bordeaux Fête le Vin (17/06 au 20/06/2021)	8 100 €
- Salon Vins et Terroirs à Toulouse (29 au 31/10/2021)	1 500 €
- Salons départementaux et régionaux	200 €
TOTAL.....	42 200 €

3 - Actions en direction des professionnels

Les factures sont payées par "Tarn-et-Garonne Tourisme" à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée :

- Deptour à Paris (18 au 19 janvier 2021)	500 €
- Workshop presse IMM en Angleterre (18 au 19 mai 2021)	2 900 €
- Actions pro : Workshop Groupes en Occitanie (avril) + Workshop et éductour Greenfrance (septembre) + Workshop et éductour Destination Vignobles à Aix en Provence (4 au 6 octobre) + IFTM Top Résa à Paris (5-8 octobre) + éductours avec des voyageurs en Tarn-et-Garonne (avril/mai).	8 100 €
TOTAL.....	11 500 €

4 - Actions de promotion et communication

Les factures sont payées par "Tarn-et-Garonne Tourisme" à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée :

- Les marchés flottants du Sud-Ouest	75 000 €
- Campagne de communication 2021	40 000 €
- Soutien aux filières agro-tourisme (achats produits bar à fruits + vins)	10 000 €
- Développement des interfaces de la plateforme de commercialisation pour mise en réseau des Offices de Tourisme	10 000 €
- Outils de promotion : assistance produit pour les bornes autoroutières et écrans dans le Offices de Tourisme munis du logiciel Medi4Display	5 000 €
- Licence France Vélo Tourisme 2021	4 270 €
TOTAL.....	144 270 €

5 – Insertions publicitaires

Les factures sont payées par “Tarn-et-Garonne Tourisme” à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée à hauteur de **9 000 €**.

6 – Enquête de clientèle (étude Flux Vision /Visit Data + observation économique des résultats)

Les factures sont payées par “Tarn-et-Garonne Tourisme” à qui le Conseil Départemental verse, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée à hauteur de **24 700 €**.

7 – Promotion départementale interne

Il s'agit d'actions de promotion du département en direction des internes stagiaires en médecine.

Les actions payées par “Tarn-et-Garonne Tourisme” sont remboursées par le Conseil départemental à l'euro près à la dépense justifiée à hauteur de **3 000 €**.

II - MOYENS ALLOUES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ANNEE

Moyens matériels :

- **Locaux, valeur locative** : “Tarn-et-Garonne Tourisme” est hébergé dans les locaux de l'Hôtel du Département sur une superficie d'un peu moins de 250 m² répartis en 5 bureaux et une salle de réunion,
- **Prestations en nature** : le Conseil Départemental assure la prise en charge à titre gratuit du téléphone fixe, de l'électricité et d'internet.

III - MONTANT DE LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ANNEE

Pour l'année 2021, le montant de la subvention s'établit à **1 120 000 €**.

“Tarn-et-Garonne Tourisme” :

- accompagne chaque professionnel du tourisme, depuis la création de leur entreprise jusqu'à leur mise en marché,
- est chargée de mettre en œuvre la politique touristique du Département, sur la base du Schéma Départemental de Développement Touristique et des Loisirs élaboré par le Conseil Départemental.

Ses missions s'articule autour de 5 objectifs majeurs :

- **Développer, qualifier et structurer** la production touristique ;
- **Fédérer et animer** les professionnels du tourisme départemental ;
- **Promouvoir et développer** la notoriété de la destination "Tarn-et-Garonne" auprès de nos différents publics cibles (prestataires, grand public local, régional, national et international, voyageurs et presse médias) ;

- **Commercialiser** un potentiel touristique de qualité ;
- **Evaluer les retombées de l'activité touristique** du Tarn-et-Garonne

Envoyé en préfecture le 10/05/2021
Reçu en préfecture le 10/05/2021
Affiché le 11/05/2021
ID : 082-228200010-20210421-CD20210421_56-DE

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur et le dispositif du règlement financier du Conseil Départemental. Les versements seront effectués au compte spécifié par l'Association sous réserve du respect des obligations spécifiées au contrat.

Fait à Montauban, le

**La Vice-Présidente de
"Tarn-et-Garonne Tourisme",**

Le Président du Conseil Départemental,

Francine DEBIAIS

Christian ASTRUC